



Payerne, le 7 mai 2020

**A tous les parents des élèves de
l'établissement primaire de Payerne et
environs (transmission par les enseignants)**

N/Réf : JM/pal

Reprise de l'école obligatoire le lundi 11 mai 2020

Madame, Monsieur, Chers Parents,

La direction de l'établissement primaire et Payerne et environs vous a déjà donné des informations s'agissant de la reprise de l'école le 11 mai, après la période de confinement partiel en raison de la pandémie du Covid-19.

Dans cette circulaire vous allez trouver des informations concernant les sujets qui sont de la responsabilité de l'ASIPE et qui ne sont pas liées aux aspects pédagogiques.

1. Bâtiments scolaires

Un concept et un cahier des charges ont été élaborés conjointement entre l'ASIPE et les communes propriétaires de bâtiments scolaires dans le dessein de standardiser la désinfection des locaux selon la décision n°170 du Département de la formation de la jeunesse et de la culture (DFJC) du 30 avril dernier.

Toutes les classes (notamment tables, chaises et pupitres), ainsi que toutes les parties exposées aux contacts (robinets, portes, rambardes, WC, etc.), seront désinfectées deux fois par jour (midi et soir) par du personnel communal ou d'entreprises de nettoyage externes. Les sols seront quant à eux nettoyés une fois par jour. Les poubelles seront munies de couvercles provisoires lorsque cela est nécessaire. Les locaux sportifs sont soumis aux mêmes règles.

Une délimitation sera installée à proximité des bâtiments scolaires, afin de réserver l'accès aux préaux uniquement aux élèves et aux personnels des milieux scolaires et parascolaires. **Il est capital que les parents ou autres accompagnants n'entrent pas dans la cour et ne se rassemblent pas à proximité des zones fermées afin de respecter la distanciation sociale entre adultes mais aussi entre adultes et enfants.** Ceci est également valable aux arrêts des bus scolaires. Nous encourageons les parents à fixer des points de contact avec leurs enfants en dehors du périmètre scolaire pour réduire le nombre de personnes présentes aux abords des sites scolaires. Des contrôles seront effectués par les Communes.

2. Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés vont reprendre dès le 11 mai selon les besoins des parents et les inscriptions. Afin de bien respecter les consignes de distance sociale et d'hygiène, les devoirs surveillés se feront dans l'aula du

collège de DLT (à côté de la bibliothèque au rez) jusqu'à nouvel ordre et aux horaires habituels. Les parents inscrits pour le 2^{ème} semestre et désirant annuler la prestation sont priés de prendre contact avec l'ASIPE.

3. Transports scolaires

Les transports scolaires (ScolaCar) et publics vont reprendre aux horaires habituels, comme avant le 13 mars. Des directives ont été établies conjointement entre les autorités fédérales et cantonales. Voici les éléments essentiels, les détails se trouvant dans l'affiche officielle de l'Etat de Vaud reprise ci-dessous :

- Des nettoyages et désinfections auront lieu régulièrement durant la journée par l'entreprise ;
- Les élèves n'ont pas besoin de porter de masque, seul le conducteur en portera un ;
- La distance sociale entre les enfants n'est pas nécessaire, mais uniquement entre adultes et enfants ;
- Les enfants doivent s'attacher seuls ou s'entraider.

La discipline dans les bus est essentielle pour garantir la sécurité des élèves et les normes d'hygiène. Merci de rappeler ceci à vos enfants.

Déplacement des écoliers en transports publics et en transport scolaire dédié Règles et recommandations aux entreprises de transport et aux communes en charge d'organiser les transports



Accès

Les chauffeurs portent une attention particulière à l'accès à bord des écoliers, notamment en cas de forte affluence



Distance

La distance sociale de 2 mètres n'a pas besoin d'être observée entre enfants dans les transports publics et dans les transports scolaires dédiés. Elle doit l'être entre adultes et enfants.



Masques

Si la distance sociale entre adultes et enfants ne peut pas être appliquée, il est recommandé aux adultes de porter le masque. Cette recommandation ne s'applique pas aux enfants.

Dans les transports publics, les conducteurs ainsi que le personnel d'accompagnement doivent porter le masque lorsque la distance de 2 mètres ne peut pas être garantie.

Dans les transports scolaires dédiés, le chauffeur doit systématiquement porter un masque de protection.



Nettoyage

Les entreprises de transports veillent au nettoyage régulier des véhicules.

Par ailleurs, les entreprises de transport public veillent à maintenir la capacité en mettant en place les doublures usuelles, dans la mesure du possible.



Hygiène

Les entreprises de transport informent et sensibilisent les usagers sur les règles d'hygiène (lavage et désinfection des mains), au moyen de leurs canaux d'information ou par des actions spécifiques.

Les entreprises fournissent à leurs collaboratrices en contact avec la clientèle les équipements de protection individuels nécessaires (masques, désinfectant...)



vd.ch/coronavirus

4. Bibliothèque de DLT

La bibliothèque va également rouvrir depuis le 11 mai 2020. Les horaires ont été modifiés afin de ne pas être ouvert en même temps que l'école. Les accès sont limités à quatre clients simultanément. Les livres seront mis en quarantaine à leur retour, et ceci durant trois jours, selon les prescriptions de la faîtière BiblioSuisse. Un projet de commande d'ouvrage en ligne est en cours d'élaboration.

Toutes les informations, concernant notamment les horaires, sont à disposition sur le site Internet de l'ASIPE.

5. Accueil parascolaire

L'accueil parascolaire « Croc' Bonheur » ouvre dès le 11 mai avec toutes les places disponibles et pour tous les modules. Les parents qui ont leurs enfants inscrits reçoivent de la part de l'ARAJ et de la direction du Croc' Bonheur les informations par courrier.

L'accueil de midi à Chevroux ouvre également le 11 mai avec les prescriptions d'usage de la branche de la restauration et du parascolaire.

Le Comité de direction, les collaborateurs/trices de l'ASIPE et tous leurs partenaires ont mis en place ce qui leur semblait nécessaire pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions et nous nous réjouissons de les revoir.

Votre collaboration par le respect des règles et la sensibilisation de vos enfants à ce nouveau vivre ensemble, garantira une reprise scolaire sereine.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, Chers Parents nos cordiales salutations.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION



- Copie pour information :
- Comité de direction
 - Communes membres de l'ASIPE (pour affichage sur leur site internet)
 - Collaborateurs/trices de l'ASIPE
 - Etablissement primaire de Payerne et environs
 - CarPostal